



VILLE D'ORANGE

REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

DIRECTION FINANCIERE

N° 50/2024

DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE
VAUCLUSE AU TITRE DU
DISPOSITIF
« SOUTENIR LES
FESTIVALS ET
MANIFESTATIONS
CULTURELLES »
POUR LE
« FESTIVAL DU JAZZ
2025 »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 30 novembre 2021 ;

VU la délibération 477-2023 du Conseil Municipal d'Orange du 12 juin 2023 donnant délégations dudit Conseil Municipal au Maire ;

VU le dispositif de financement du Conseil Départemental de Vaucluse « Soutenir les festivals et manifestations culturelles » ;

CONSIDERANT que le Festival de Jazz 2025 est éligible à cette subvention ;

CONSIDERANT qu'il convient de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse d'un montant de 21 568 € représentant 50.00 % du montant total des dépenses prévisionnelles ;

- DECIDE -

Article 1 : De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse d'un montant de **21 568 €** correspondant à 50 % du montant total des dépenses prévisionnelles s'élevant à **43 136 € TTC**.

Article 2 : Le Maire et le Comptable public assignataire du SGC de Vaison La Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et publiée au registre des décisions.

Article 4 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange, le 16/12/2024



Le Maire,
Yann BOMPARD

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le



ID : 084-218400877-20241216-DEC_850_FIN-AR